

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

<i>Nombre de conseillers élus :</i>	19
<i>Nombre de conseillers en fonction :</i>	19
<i>Conseillers présents :</i>	18
<i>Conseillers absents ayant donné pouvoir :</i>	1

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Régis BONNET, Mme Martine SPADA, adjoints au maire, Mme LAENG Clémence, MM. Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Christophe LAMBOUR, Philippe VONIE, Mme Carole MULLER, M. Gilles BERRING, Mmes Aurélie MENG, Aline MUHR, Déborah FEGER, Virginie GSTALTER et Julien SCHELLE, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Véronique MOTRIER (qui a donné procuration à M. Julien SCHELLE), conseillère municipale.

VIII. Fixation de tarifs municipaux.

b) Ecole de musique municipale.

• Tarifs trimestriels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs trimestriels concernant l'Ecole de Musique municipale pour l'exercice 2020/2021 comme suit :

prestation et temps par semaine	ELEVES MONSWILLEROIS ET MEMBRES MMM **		NON RESIDENTS : + 50 %	
	rappel 2019/2020	2020/2021	rappel 2019/2020	2020/2021
1 h formation musicale (FM) seule / éveil	69,00 €	69,00 €	103,50 €	103,50 €
1h FM + 30 mn instr. + mus. d'ensemble	92,50 €	92,50 €	138,50 €	138,75 €
1h FM + 3/4h instr. + mus. ensemble	127,00 €	127,00 €	190,50 €	190,50 €
30 mn instr. sans FM + mus. ensemble *	69,00 €	69,00 €	103,50 €	103,50 €
45 mn instr. sans FM + mus. ensemble	103,50€	103,50€	155,00 €	155,25 €
30 mn supplém. d'instr. (même instr. ou 2 ^e instr.)	42,00 €	42,00 €	63,00 €	63,00 €
45 mn supplém. d'instr. (même instr. ou 2 ^e instr.)	63,00 €	63,00 €	94,50 €	94,50 €

tarifs spéciaux :

élèves hors circuit étudiant (sauf membres de la musique municip.)	PLUS 40%	PLUS 40%	PLUS 40 %	PLUS 40 %
2 ^e élève et suivants d'une même famille	1/2 TARIF sur le tarif le moins élevé	1/2 TARIF sur le tarif le moins élevé	PLUS 50 %	PLUS 50 %
élèves en clarinette, cor, trombone ou baryton, saxophone	1/2 TARIF	1/2 TARIF	PLUS 50 %	PLUS 50 %
élèves actifs au sein de la Musique Municipale et propriétaires de leur instrument	MOINS 15 %	MOINS 15 %		

élèves résidant à Monswiller et dirigés vers l'école de musique de Saverne pour les disciplines ou niveaux non enseignés à Monsw.	TARIFS MONSWILLER (la commune prend en charge le surcout s'il y a lieu)	SANS OBJET (les élèves seront invités à s'inscrire directement auprès de l'école de musique de Saverne)	SANS OBJET	SANS OBJET
musique d'ensemble : atelier jazz : 1 h toutes les 2 semaines (5h de cours/trimestre)			35,00 €	35,00 €
stage de jazz / improvisation	38,00 €	38,00 €	58,00 €	58,00 €
stage de jazz / improvisation -10 € pour le 2 ^e élève	28,00 €	28,00 €	48,00 €	48,00 €

* tarif applicable uniquement dans l'un des cas suivants :

- ✓ réussite à l'examen de fin de cursus proposé par l'Ecole de musique municipale
- ✓ fréquentation d'un cours de FM dans une autre école de musique (sur justificatif et avis du directeur)
- ✓ impossibilité avérée de suivre les cours de FM (sur justificatif et avis du directeur).

** tarif 'local' :

- dont bénéficieront les élèves de l'école de musique municipale ayant été domiciliés à Monswiller au moment de leur intégration à ladite école ;
- qui ne pourra s'appliquer que de façon discontinue.

Précisions :

- tout trimestre entamé est dû en totalité ;
- l'élève qui pratique un instrument doit obligatoirement participer aux cours de formation musicale.

• **Location et vente d'instruments**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs et conditions de location et de vente des instruments de musique pour l'exercice 2020/2021 comme suit :

1. location simple d'un instrument appartenant à la commune ou à la Musique Municipale de Monswiller

- durée de location : annuelle, reconductible sur trois années au maximum
- tarifs de location :
 - ☞ élèves membres de la Musique Municipale : néant
 - ☞ autres élèves :
 - domiciliés à MONSWILLER : 26,00 € par trimestre
 - domiciliés à l'extérieur : 52,00 € par trimestre
- pas de possibilité d'achat
- périodicité de versement : trimestrielle
- révision obligatoire avant restitution de l'instrument : présentation d'une attestation ou d'une facture de révision

- entretien et révision sont à charge des utilisateurs.

En ce qui concerne les instruments appartenant à la Musique Municipale de Monswiller, la commune facture la location trimestriellement aux parents et reverse ce produit annuellement à l'association.

2. location-vente d'un instrument neuf

1^{ère} phase : location de l'instrument :

valeur H.T. de l'instrument	durée de location	remboursement trimestriel			
		1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
500 € à 700 €	2 ans	50 €	65 €		
700 € à 1.100 €	3 ans	50 €	65 €	80 €	
1.100 € à 1.400 €	4 ans	50 €	65 €	80 €	95 €
supérieur à 1.400 €	dès acquisition : 25 % du coût H.T. de l'instrument	remboursement en fonction de son montant, dispositions relatives à l'une ou l'autre des trois tranches de valeur susvisées			

2^e phase : vente de l'instrument :

- à l'issue des périodes de location définies ci-devant, obligation est faite aux parents d'acquérir l'instrument, étant entendu que le montant des locations versées seront déduites du coût H.T. de l'instrument – pour le règlement du solde des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande ;
- au cas où les parents (ou l'élève majeur) ne souhaitent pas acquérir l'instrument à l'issue des périodes de location, celui-ci devra être restitué à l'Ecole de Musique municipale ; le loyer et l'acompte de 25 % versés à l'origine resteront acquis à cette dernière ; l'instrument devra faire l'objet d'une révision aux frais du locataire (facture ou attestation à produire).

Suivent les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 2 juillet 2020.

Le maire,
William PICARD



REÇU LE

03 JUIL. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE